

Jugement du : [REDACTED]/2017

29^e chambre correctionnelle

N^o minute : [REDACTED]

N^o parquet : [REDACTED]

JUGEMENT CORRECTIONNEL REQUÊTE RELATIVE AU CASIER JUDICIAIRE

A l'audience en chambre du conseil du Tribunal Correctionnel de Paris le [REDACTED]
[REDACTED] DEUX MILLE DIX-SEPT,

composé de Madame [REDACTED], vice-présidente, présidente du tribunal correctionnel désignée comme juge unique conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Madame [REDACTED] greffière,

en présence de Monsieur [REDACTED] substitut,

a été appelée l'affaire

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal,

ET

Requérant

Nom : [REDACTED]

né le [REDACTED] à [REDACTED] (Hauts-De-Seine)

Nationalité : française

Situation familiale : marié

Situation professionnelle [REDACTED]

Demeurant : [REDACTED]

Situation pénale : libre

comparant assisté de Maître ROBIN Adrien avocat au barreau de Paris,

DEBATS

A l'appel de la cause, la présidente a donné connaissance de l'acte qui a saisi le tribunal et constaté la présence de [REDACTED] dont il a reçu les déclarations.

Le ministère public a été entendu en ses réquisitions.

Maître ROBIN Adrien, conseil de [REDACTED] a été entendu en sa plaidoirie.

[REDACTED] a eu la parole en dernier.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :

Le [REDACTED] 2016, [REDACTED] a formé une requête en exclusion du bulletin numéro 2 de son casier judiciaire des condamnations prononcées par :

- le Tribunal Correctionnel de Nanterre [REDACTED] pour TRANSPORT NON AUTORISE DE STUPEFIANTS, DETENTION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, OFFRE OU CESSION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, ACQUISITION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS à 04 ans d'Emprisonnement délictuel ;
- la Cour d'Appel de Versailles le [REDACTED] pour OUTRAGE A UNE PERSONNE DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE PUBLIQUE, REBELLION à 03 mois d'Emprisonnement délictuel avec sursis
- le Tribunal Correctionnel de Paris le [REDACTED] pour CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS à une amende contraventionnelle de 300 euros et 03 mois de Suspension du permis de conduire ;
- le Tribunal Correctionnel de Nanterre le [REDACTED] pour REBELLION à une amende délictuelle de 500 euros ;
- le Tribunal Correctionnel de Nanterre le [REDACTED] pour TRANSPORT NON AUTORISE DE STUPEFIANTS, DETENTION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, OFFRE OU CESSION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, ACQUISITION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS à 1 an d'emprisonnement dont 4 mois avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve pendant 1 an et 6 mois

[REDACTED] a comparu à l'audience assisté de son conseil ; il y a lieu de statuer contradictoirement à son égard.

Attendu que la requête en exclusion du bulletin numéro 2 du casier judiciaire desdites condamnations formées par [REDACTED] est recevable ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et des débats qu'il convient de faire droit à la requête ;

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant en chambre du conseil, en premier ressort et contradictoirement à l'égard de [REDACTED],

Déclare recevable la requête en exclusion du bulletin numéro 2 du casier judiciaire formée par [REDACTED] ;

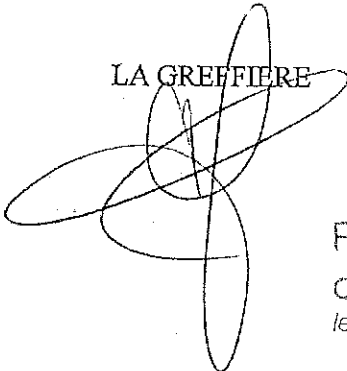
Fait droit à la requête formée par [REDACTED] en date du [REDACTED] ;

Dit qu'il ne sera pas fait mention au bulletin n°2 du casier judiciaire à l'encontre de [REDACTED] des condamnations prononcées :

- le Tribunal Correctionnel de Nanterre le [REDACTED] pour TRANSPORT NON AUTORISE DE STUPEFIANTS, DETENTION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, OFFRE OU CESSION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, ACQUISITION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS à 04 ans d'Emprisonnement délictuel ;
- la Cour d'Appel de Versailles le [REDACTED] pour OUTRAGE A UNE PERSONNE DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE PUBLIQUE, REBELLION à 03 mois d'Emprisonnement délictuel avec sursis ;
- le Tribunal Correctionnel de Paris le [REDACTED] pour CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS à une amende contraventionnelle de 300 euros et 03 mois de Suspension du permis de conduire ;
- le Tribunal Correctionnel de Nanterre le [REDACTED] pour REBELLION à une amende délictuelle de 500 euros ;
- le Tribunal Correctionnel de Nanterre le [REDACTED] pour TRANSPORT NON AUTORISE DE STUPEFIANTS, DETENTION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, OFFRE OU CESSION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS, ACQUISITION NON AUTORISEE DE STUPEFIANTS à 1 an d'emprisonnement dont 4 mois avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve pendant 1 an et 6 mois ;

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE



Pour expédition certifiée
conforme
le greffier en chef



LA PRESIDENTE

